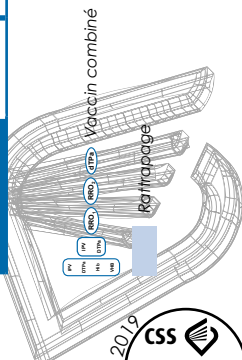


Vaccins	Nourissons					Enfants et adolescents					Adultes		
	8 SEMAINES 2 MOIS	12 SEMAINES 3 MOIS	16 SEMAINES 4 MOIS	12 MOIS	13 - 15 MOIS	5 - 6 ANS	7 - 9 ANS	11 - 13 ANS	15 - 16 ANS	Femme enceinte	≥ 25 ans puis tous les dix ans	≥ 65 ans	
Polioyéélite ²	IPV	IPV	IPV		IPV	IPV							
Diphtérie Tétanos Coqueluche ³	DTPa	DTPa	DTPa		DTPa	DTPa							
<i>Haemophilus influenzae</i> type b ⁴	Hib	Hib	Hib		Hib								
Hépatite B ⁵	VHB	VHB	VHB		VHB								
Rougeole Rubéole Oreillons ⁶				RRO ₁									
Méningocoque C ⁷					MenC								
Pneumocoque ⁸	PCV13		PCV13		PCV13							PCV13 + PCV23	
Rotavirus ⁹	Rota	Rota	(Rota)										
Papillomavirus humain (HPV) ¹⁰								HPV 2 doses					
Influenza ¹¹										Influenza tétra		Influenza tétra	

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans modification et avec son annexe, sauf autorisation du CSS. Il a été validé par le CSS: le 6 mars 2019.

N.B.: par convention internationale, les lettres majuscules « D » et « P » sont utilisées pour désigner les dosages pédiatriques des vaccins diphtérique et coquelucheux, et les lettres minuscules « d » et « p » pour les dosages réduits des vaccins destinés aux adultes.



Le Calendrier vaccinal recommandé s'applique aux enfants en bonne santé nés à terme ainsi qu'aux adolescents et aux adultes.

En cas de problèmes médicaux spécifiques, nous vous référons aux fiches prématurés, immunodéficients et anaphylaxie.

Lorsque, à l'occasion d'un contact médical ou d'une consultation, il s'avère que les vaccins préconisés pour cette tranche d'âge n'ont pas tous été administrés, chaque occasion doit être saisie pour proposer une vaccination de rattrapage, sauf contre-indication (temporaire) (fiche vaccination de rattrapage).

En cas de coïncidence de l'âge recommandé pour deux vaccins distincts, ceux-ci peuvent être administrés simultanément, mais à des sites d'injection différents (dans un autre membre ou en laissant une distance de 5 cm minimum entre deux sites d'injection dans le même membre).

Dans les paragraphes suivants, des éclaircissements sont apportés pour chacune des onze notes auxquelles fait référence le schéma ci-dessus.

(1) Age

Le calendrier de base préconisé en fonction de l'âge tient compte de l'épidémiologie des maladies, des caractéristiques des vaccins et de l'organisation des structures préventives réalisant des vaccinations de groupe (par ex : consultations pour enfants de l'ONE et Service de Promotion de la santé à l'école). L'application de ce schéma doit permettre d'offrir une protection optimale aux sujets.

Pour ce qui est de l'âge des nourrissons, il est exprimé en « semaines » jusqu'à l'âge de 16 semaines pour permettre un suivi strict du calendrier et le respect minimum des délais de 4 semaines entre doses.

Lorsqu'une plage d'âge est indiquée comme « 5-6 ans » cela signifie : à partir du 5^{ème} anniversaire jusqu'au jour précédant le 7^{ème} anniversaire. « Plus de 25 ans » signifie à partir du 25^{ème} anniversaire...

(2) Vaccin contre la Poliomyélite (IPV)

La primo-vaccination contre la Poliomyélite se fera en utilisant un vaccin polio inactivé (IPV) compris dans le vaccin combiné hexavalent DTPa-VHB-IPV-Hib. Pour ce vaccin combiné, le schéma comporte 3 doses administrées au cours de la première année, à 4 semaines d'intervalle chacune, ainsi qu'une dose de rappel à l'âge de 13-15 mois. Dans ce cas, le certificat à remettre à la commune mentionnera uniquement les dates de la première, troisième et quatrième dose.

La vaccination de rappel à 5-6 ans se fera avec un vaccin tétravalent DTPa-IPV. En cas de vaccination par le vaccin IPV seul, 3 doses sont suffisantes. L'intervalle



entre les 2 premières doses sera alors de 8 semaines minimum, la troisième dose sera administrée à l'âge de 12-18 mois (CSS 9208A).

(3) Vaccin contre la Diphtérie, le Tétanos et la Coqueluche (DTPa et dTpa)

Pour la primo-vaccination contre la Diphtérie, le Tétanos et la Coqueluche du nourrisson, un vaccin combiné hexavalent DTPa-VHB-IPV-Hib sera utilisé. Pour la vaccination de rappel à 5-6 ans, on utilisera un vaccin combiné tétravalent DTPa-IPV.

A partir de l'âge de 15-16 ans (pour les adolescents), pour la femme enceinte, à chaque grossesse, et pour les adultes (tous les 10 ans) une vaccination de rappel aura lieu au moyen d'un vaccin trivalent dTpa.

Ces vaccins combinés contiennent tous un vaccin coquelucheux acellulaire (CSS 8807).

(4) Vaccin contre l'*Haemophilus influenzae* de type b

Pour la vaccination contre l'*Haemophilus influenzae* de type b, on utilisera un vaccin combiné hexavalent DTPa-VHB-IPV-Hib (cf. 2). Lorsque la primovaccination est administrée après l'âge de 12 mois, une seule dose suffit. Une vaccination de rattrapage n'est plus justifiée au-delà de l'âge de 2 ans (CSS 8808).

(5) Vaccin contre l'Hépatite B (VHB)

Le vaccin combiné hexavalent DTPa-IPV-Hib-VHB sera utilisé pour la vaccination du nourrisson contre l'Hépatite B. Une fois ce schéma de base complété (4 doses), aucune vaccination de rappel ultérieure n'est préconisée.

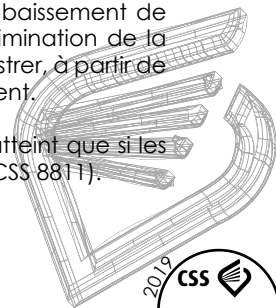
Pour les enfants dont la mère est porteuse du HBsAg, une dose supplémentaire est recommandée à la naissance avec un vaccin monovalent VHB (CSS 8809).

(6) Vaccin contre la Rougeole, la Rubéole et les Oreillons

La vaccination RRO comporte deux doses : une à 12 mois (RRO1) et l'autre à 7-9 ans (RRO2).

Le Comité national d'élimination de la Rougeole plaide pour l'abaissement de l'âge de la deuxième dose de RRO, afin de mieux contrôler l'élimination de la rougeole dans notre pays. C'est pourquoi le CSS propose d'administrer, à partir de 2019, la dose de RRO2 à 7-9 ans au lieu de 10-13 ans précédemment.

L'objectif d'élimination de la rougeole en Europe ne pourra être atteint que si les couvertures vaccinales pour les deux doses sont d'au moins 95% (CSS 8811).



(7) Vaccin conjugué contre le Méningocoque du séro groupe C

La vaccination contre le Méningocoque du séro groupe C (MenC) consiste en l'administration d'une seule dose de vaccin conjugué à 13-15 mois (CSS 8810).

(8) Vaccin antipneumococcique

- Vaccin antipneumococcique conjugué à 13-valences (PCV13) chez le nourrisson

La vaccination contre le pneumocoque au moyen du vaccin PCV13 se fera en 3 doses suivant le schéma 2+1. Un intervalle de 8 semaines sera respecté entre les doses, la troisième dose s'administrera le plus tôt possible au cours de la deuxième année, de préférence à l'âge de 12 mois (CSS 9519). Le choix du vaccin antipneumococcique est lié à l'épidémiologie des infections invasives à pneumocoques, en 2019, il se portera sur le vaccin PCV13.

Une vaccination de rattrapage n'est plus judicieuse au-delà de l'âge de 24 mois, sauf chez les enfants présentant un risque accru d'infection invasive à pneumocoque.

- Vaccin antipneumococcique chez l'adulte à partir de 65 ans

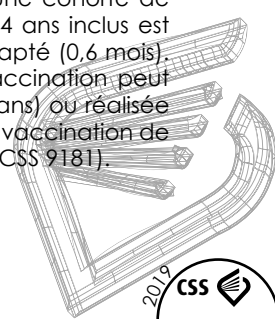
La vaccination contre le pneumocoque est recommandée à tous les adultes à partir de 65 ans. Une primovaccination au vaccin conjugué PCV13 suivie d'une dose de vaccin polysaccharidique PCV23 après 8 semaines minimum est recommandée (CSS 9210).

(9) Vaccin contre le Rotavirus

Le vaccin contre le Rotavirus, administré par voie orale, est recommandé à tous les nourrissons ; la vaccination doit être tout à fait complète avant l'âge de six mois. Suivant le vaccin utilisé, le schéma comporte 2 doses (Rotarix®) ou 3 doses (RotaTeq®). Au-delà de l'âge de 6 mois, aucune vaccination de rattrapage contre le rotavirus n'est recommandée (CSS 8812).

(10) Vaccin contre le Papillomavirus humain

Une vaccination prophylactique généralisée chaque année d'une cohorte de jeunes filles et de jeunes garçons d'un âge compris entre 9 et 14 ans inclus est recommandée suivant un schéma en 2 doses de vaccin HPV adapté (0,6 mois). Afin de garantir une couverture vaccinale importante, cette vaccination peut être organisée dans le cadre des soins de santé à l'école (11-13 ans) ou réalisée par tout autre médecin-vaccinateur. Au-delà de 15 ans, pour une vaccination de rattrapage, un schéma vaccinal en trois doses est recommandé (CSS 9181).



(11) Vaccin contre l'Influenza

Une dose annuelle de vaccin inactivé tétravalent contre l'Influenza, contenant 2 composantes du virus de l'influenza A et 2 composantes du virus de l'influenza B, est recommandée pour tous les adultes à partir de l'âge de 65 ans, pour toute personne institutionnalisée et pour toutes les femmes enceintes quel que soit le stade de grossesse.

Les recommandations « grippe saisonnière » font l'objet d'une révision annuelle par le CSS (CSS 9488).

Pour plus de détails et les recommandations mises à jour, veuillez consulter le site internet du Conseil Supérieur de la Santé : <https://www.health.belgium.be/fr/vaccination>

